



L'INFOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

POURQUOI PERDEZ-VOUS DE L'ARGENT DEPUIS 1996 (ET POURQUOI ÇA NE VA PAS S'ARRANGER) ?



Chaque mois, retrouvez une question économique et sa réponse sous forme d'infographie. Aujourd'hui, sous le feu de l'actualité : votre salaire ! Déroulons le fil pour expliquer comment et pourquoi vous perdez de l'argent depuis 20 ans, et que cela risque de s'empirer.



Il y a deux manières d'augmenter son salaire. Soit de manière collective, grâce à votre syndicat. Soit individuellement, en négociant seul avec votre chef (c'est réservé à peu de monde et c'est pas toujours juste ou équitable). Un exemple de résultat de la négociation collective ? L'indexation automatique des salaires, les barèmes, les augmentations collectives sont des résultats de l'action syndicale !

Le problème : depuis 1996, une loi empêche vos syndicats de négocier librement vos salaires.

Comment agit cette loi ? Tous les deux ans, patrons et syndicats négocient lors de l'accord interprofessionnel un pourcentage d'augmentation de salaire. C'est sur ce pourcentage que les syndicats peuvent se baser pour vous obtenir des avantages en plus. Le problème est que la loi restreint cette négociation. Depuis 1996, la loi compare l'évolution des salaires en Belgique à ceux des pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). L'idée est d'obliger nos salaires à ne pas évoluer plus vite en Belgique par rapport aux pays voisins.

En comparant nos salaires aux autres pays, la Belgique est obligée d'appliquer les mêmes recettes libérales que ces pays. Or, l'Allemagne a le plus de poids dans la comparaison. Donc si l'Allemagne éternue (en gelant les salaires), la Belgique doit aussi tomber malade (en suivant le mouvement). Mais l'Allemagne n'arrête pas de geler ses salaires. Résultat : 20 ans après 1996, les salaires belges sont toujours 10% plus hauts en moyenne que les allemands. Mais nos salaires sont près de 5% inférieurs à la France et plus de 6% plus bas que les Pays-Bas !



Mais pourquoi se comparer à nos voisins ? Le gouvernement pense qu'il le faut pour rester compétitif, pour créer de l'emploi et pour éviter de délocaliser. C'est une erreur : tous les services non-marchands et une bonne part des services marchands ne peuvent pas être délocalisés. Et pour les secteurs soumis à la concurrence internationale, la loi n'empêche pas les fermetures comme Caterpillar ou Ford Genk. Le gel des salaires est donc inefficace : il ne sert pas à grand-chose et appauvrit les travailleurs. Pire, la loi est techniquement très mal faite : elle vise seulement vos salaires en oubliant que vous êtes plus productifs que les voisins. Et la loi actuelle oublie de prendre en compte toutes les réductions dont bénéficient les entreprises.

Sur les trois dernières négociations entre patrons et syndicats, hors barèmes et index, nous n'avons pu obtenir que 1,1% à cause de la loi. Pire, Kris Peeters et le gouvernement actuel envisage de durcir l'application de la loi en obligeant à suivre presque automatiquement les pays voisins. Si hier il était difficile de négocier une augmentation salariale collective, avec la nouvelle loi, vos salaires seront décidés par les politiques salariales allemandes et françaises sans aucune légitimité ni économique ni démocratique. Vos salaires continueront sans doute à être rabotés. A moins que la loi de 1996 ne soit réformée vers plus de liberté dans la négociation.

POUR EN SAVOIR PLUS...